Image not found or type unknown

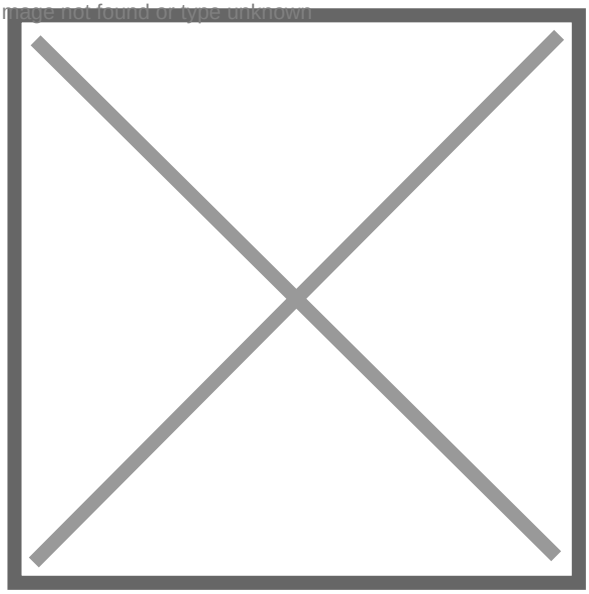

Annulation de réservation

Par **chalyon3**, le **23/05/2013** à **20:09**

Bonjour,

J'ai acheté un chèque cadeau il y a quelque temps, que j'ai recu pour une nuit dans une yourte. Nous avons décidé le 11 avril de l'utiliser et réserver une nuit pour le 28 mai. Le chèque cadeau a du être envoyé aux hôtes, sur demande.
Toutefois, le 22 mai nous avons appris que nous pouvions y aller et que nous devions annuler. Lorsque nous avons contacter l'hôte pour le prévenir, il nous a dit que la réservation ne pourrait être annulée que si un autre client réservait, pour remplacer notre chambre. Dans le cas contraire, la réservation et donc le chèque cadeau serait perdu.
J'ai regardé sur leur site internet aucune condition d'annulation n'est stipulée.

Est ce légal ou non ? Que puis-je faire ?

Merci d'avance

Par **Lag0**, le **23/05/2013** à **21:13**

Bonjour,
Avec une annulation le 22 mai pour le 28 mai, la réponse qui vous a été faite parait logique...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés